

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 11 décembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU.

Ont donné procuration :

Sylvie CAILLAUD à Charlotte de VILLIERS
Cyril RAUTURIER à Virginie AUDUREAU

Conseillers absents : Éric RETAILLEAU, Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

2025-67-03 - EPICERIE ASSOCIATIVE – LOYER 2026

L'association EPIMARSI bénéficie d'une mise à disposition du local du 4 rue Anne Chenueau.

La location fait l'objet d'une convention entre la commune et l'association L'EPIMARSI dont le terme est le 31 décembre 2025.

Il convient de fixer la location pour 2026 et de fixer le loyer mensuel.

Charlotte de VILLIERS et Claude GELOT ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer le loyer mensuel à 200 € HT soit 240 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 ; les charges d'électricité et d'eau potable restant à la charge de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 17/12/2025
Qualité : Maire de Saint Mars la
Réorthe



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Patrice BERTRAND